

**Fédération Française des Sports
de Traîneau, de Ski/Vtt-joëring et de Canicross**

**DOSSIER de CANDIDATURE
au
TEST TECHNIQUE NEIGE
FEVRIER 2019**

**DEJEPS Perfectionnement Sportif
Mention : Attelages canins**

La FFST, dans le cadre de sa délégation ministérielle, organise le **23 février 2019**, un test technique « neige » permettant la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation du DEJEPS Attelages canins, sous réserve d'un enneigement suffisant à cette date. Dans le cas contraire, il sera remplacé par une épreuve de conduite « terre » en kart.

Les candidats souhaitant participer à ces épreuves de sélection doivent :

- Remplir la fiche d'inscription et retourner leur dossier accompagné des documents figurant sur la liste ci-jointe avant le **15 février 2019**, à l'adresse suivante :

**Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort
Service de l'UMES
A l'attention du Dr CLERO
7 avenue du général de Gaulle
94700 Maisons-Alfort**

- Envoyer le jour de l'envoi un mail à delphine.clero@vet-alfort.fr

Les inscriptions seront closes le 15 février 2019, à 20h00.
Aucun dossier arrivant après cette date ne sera accepté.
Tout dossier incomplet fera l'objet d'un refus et votre inscription ne sera pas prise en compte.

Inscription

Nom: Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance : le à :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone/Portable :
.....

E.mail :

Nationalité :
.....

Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve)

nombre d'enfants :



Investissement dans le milieu sportif

Club d'appartenance :

Spécialité :

N° de licence :(joindre obligatoirement la copie).

Etes-vous pratiquant dans votre club ? Oui Non

Etes-vous bénévole dans votre club ? Etes-vous dirigeant dans votre club ?

Oui Non Oui Non

Etes-vous titulaire du Juge de course : Oui Non

Etes-vous titulaire de l'Initiateur fédéral : Oui Non

Etes-vous titulaire du Moniteur fédéral 1er degré : Oui Non

Etes-vous titulaire du Moniteur fédéral 2ème degré : Oui Non

Etes-vous titulaire du Brevet Fédéral BFES : Oui Non

Avez-vous été membre de l'Equipe de France : Oui Non

Précisez l'année(s) :

Préparation au test

Quel a été votre mode de préparation au test technique ?

Avec l'aide d'une structure fédérale : Oui Non

laquelle : Qualification de l'encadrant :

Avec l'aide d'une structure Professionnelle : Oui Non

laquelle : Qualification de l'encadrant :

Autre(s) : Oui Non

Précisez :

Pièces à joindre **OBLIGATOIREMENT** à votre dossier d'inscription

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des inscriptions (vendredi 15 février 2019) ne sera pris en compte.

- La fiche d'inscription signée avec photographie.
- Une copie recto verso d'une pièce d'identité.
- Les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, pour les Français de moins de vingt cinq ans.
- L'attestation de formation aux premiers secours ou PSC1.
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la discipline certifiée par la mention, datant de moins de trois mois.
- Chèque de 100€ à l'ordre de la FFST, ce tarif inclut uniquement les frais d'inscription, il ne comprend ni la restauration, ni l'hébergement.
- Une copie de la licence FFST à jour de validité pour la saison 2016/2017 ou attestation d'assurance garantissant et mentionnant la pratique de l'attelage canin (sport de traneau)
- Une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat.
- Une lettre de motivation.
- Un dossier relatant son expérience de l'attelage canin (6 pages maxi).

Documents à fournir lors de mon arrivée sur site :

- Une pièce d'identité.
- La licence FFST à jour de validité pour la saison 2016/2017 ou attestation d'assurance garantissant et mentionnant la pratique de l'attelage canin (sport de traneau)
- Les carnets de santé de tous les chiens présents sur le site (à jour CHPLRI).

Pour les Toux du chenil, il est demandé une protection active contre *Bordetella bronchiseptica* et contre le virus *Parainfluenza canin*. Les deux valences sont obligatoires! (consulter votre vétérinaire).

Dispense(s)

La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique général de la formation de la fédération délégataire.

- Arrêté du 27 décembre 2007 Modifié par Arrêté du 15 janvier 2010 - art. 3

- Est dispensé de l'ensemble des exigences préalables mentionnées à l'article 3 le candidat titulaire de l'un des brevets fédéraux suivants :

- monitorat fédéral deuxième degré délivré par la Fédération française des sports de traîneau, de ski/VTT joering et de canicross ;

- brevet fédéral d'éducateur sportif des sports de traîneau et de ski-pulka scandinave premier degré délivré jusqu'au 28 août 2007 inclus par la Fédération délégataire.

Est dispensé du test de conduite d'attelage mentionné à l'article 3 :

- le compétiteur membre des équipes de France ou d'une équipe nationale ;

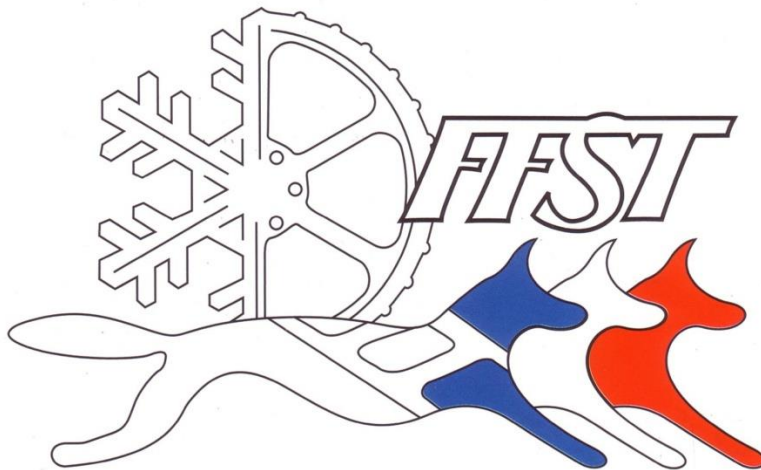
- le titulaire du monitorat fédéral premier degré délivré par le président de la fédération délégataire ou son représentant ;

- le titulaire du brevet fédéral d'initiateur-accompagnateur délivré par la Fédération française de pulka et traîneau à chiens.

Je soussigné(e),.....déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées au test,
- les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves du test technique organisées **du 23 Février 2019.**

Fait le : Signature du (de la) candidat(e) :



**Fédération Française des Sports
de Traîneau, de Ski-VTT joering et de Canicross**

Test Technique

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation prévues à [l'article D. 212-44 du code du sport susvisé](#) sont les suivantes :

- être capable de conduire un attelage de cinq chiens minimum sur un parcours varié reprenant l'ensemble des difficultés inhérentes à la pratique ;**
- être capable de maîtriser l'orientation à l'occasion d'un déplacement mono-chien ;**
- être capable de présenter ses motivations et son projet ;**
- être capable de lire et analyser un bulletin météorologique et ou nivologique. Il est procédé à la vérification des exigences préalables au moyen d'un test organisé par la fédération délégataire comprenant un test de conduite d'attelage et un test d'orientation d'une durée d'une heure chacun, suivis d'un entretien d'une durée d'une heure au cours duquel le candidat analyse un bulletin météorologique puis présente son projet professionnel. La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par la fédération délégataire.**

Liste de matériel OLIGATOIRE

- 6 chiens âgés de 1 an minimum, à jour de vaccination CHPLRI et constituant un attelage cohérent.
- Un traîneau aux normes IFSS (sac à chiens ventilé, tapis, ancre(s)) adapté à la pratique de l'attelage en toute neige et maniable.
- Une ligne de trait + amortisseur + des harnais + laisse + bottines et du change.
- Une stake out + 1 masse et des piquets.
- Une pelle à neige.
- Une pelle à déjections et des sacs poubelles.
- Une trousse de premiers secours pour chiens.
- Une trousse de premiers secours humains.
- Une paire de raquette à neige, bâtons optionnels.
- Un équipement canicross (ligne amortie, ceinture ou baudrier aux normes IFSS).
- Le nécessaire pour une course d'orientation (boussole, porte carte ...).
- Et tout le matériel qui vous semblera nécessaire au bon déroulement d'une séquence de traîneau en terrain varié.
- Un véhicule adapté au transport des chiens et aux déplacements sur site enneigé.

!!! Pour les épreuves techniques en attelage six chiens le port du casque (casque de ski, norme CE EN 1077) est obligatoire !!!

Déroulement du test

Accueil le 23 Février 2019, Chavagnac (15300) commune de Neussargues en Pinatelle

Contrôle des pièces administratives des candidats et des carnets de vaccinations des chiens présents sur le site (participants ou non aux épreuves du test technique).

Réunion d'information et remise des dossards.

Le comportement des candidats sera pris en compte dès leur arrivée sur le lieu d'examen. L'inspection du matériel de transport peut commencer dès l'arrivée sur le site.

Début des épreuves, les candidats devront porter leur dossard depuis le début des épreuves et ce jusqu'à la fin de la journée.

Début des épreuves

Rappel: les candidats devront se présenter seuls pendant toute la durée des épreuves, aucune aide extérieure à aucun moment ne sera admise.

Un chien ne pourra prendre le départ de la même épreuve qu'une seule fois.

◦ **"Inspection du matériel avant le départ"** : liée à l'activité, cela implique un matériel de transport des chiens adéquat, un traîneau équipé d'un sac à chien et d'un système de frein et tapis de freinage, une paire de skis, ligne de trait, harnais des chiens propres et adaptés à la taille du chien et à la pratique...

Seront pris en compte dans l'évaluation du candidat, l'état, le stockage et le soin apporté au matériel et les soins apportés aux chiens.

◦ **"Mise à l'attelage"** : Seront prises en compte l'aisance du candidat à atteler ses chiens au traîneau et la façon de répartir le matériel nécessaire à la séquence.

Le comportement des chiens sera également observé (en tenant compte des particularités liées au type de chiens).

La mise à l'attelage sera prise en compte dans le chronométrage de l'épreuve.

° **Epreuve "traîneau"** : après avoir attelé ses chiens, le candidat s'élancera sur un parcours varié de 6 à 10 km, comprenant les difficultés techniques les plus fréquemment rencontrées en traîneau, comme par exemple (liste non restrictive) :

- **montées.**
- **descentes.**
- **parties en dévers.**
- **virages serrés.**
- **courbes rapides.**
- **changement de direction.**
- **demi-tour.**
- **dépassements.**
- **croisements.**
- **Etc ...**

Le parcours de sera balisé avec le marquage de la réglementation IFSS en vigueur.

Pour valider la partie traîneau, le candidat devra faire un temps inférieur ou égal à 150% maximal du temps des ouvriers, mise à l'attelage incluse. Toute chute avec lâché de traîneau sera éliminatoire

exemple : ouvriers $t=1h$, temps maxi pour le candidat $t=1h30'$.

Les ouvriers et leurs attelages auront un niveau confirmé à élite validé par la FFST.

° **Epreuve "Parcours d'orientation"** : Le parcours se déroulera en terrain varié et comprendra plusieurs balises. **Matériel obligatoire**. Le candidat partira à pied en mono chien, muni d'un sac à dos, léger contenant de l'eau, une trousse à pharmacie et un moyen de communication en cas de danger. Il devra ramener les 5 balises qui lui auront été désignées sur la carte, sans dépasser le temps imparti : 1 heure.

Le déplacement se fera avec un chien attelé en canicross ou cani-raquette.

Pour valider la partie Orientation, le candidat devra faire un temps inférieur ou égal à 150% maximal du temps des ouvriers
Priorité sera donnée aux balises.

° **Epreuve "Entretien avec le Jury"** :

L'entretien de 20 minutes environ permettra d'évaluer le candidat sur ses connaissances générales en attelage canin dans son environnement de pratique, ainsi que sa motivation à s'engager sérieusement dans la formation. Le stagiaire développera les points abordés dans son dossier de présentation.

Notes Importantes

- **Toute note sous la moyenne à une épreuve est éliminatoire pour l'ensemble du test.**
- **Tout attelage constitué d'un ou plusieurs chiens agressifs sera disqualifié et le candidat éliminé.**
- **A l'issue de chaque épreuve, le jury pourra se réunir et les candidats ayant obtenu une note éliminatoire lors d'une épreuve pourront se voir refuser l'accès à la suite du test.**
- **La liste des difficultés proposées lors de l'épreuve traîneau n'est pas restrictive, et en fonction du site choisi ainsi que des conditions rencontrées, d'autres difficultés pourront être proposées.**

Je soussigné(e),.....déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions d'organisation liées au test,
- m'engager à respecter la réglementation FFST en vigueur.

Fait le : Signature du (de la) candidat(e) :